

Postulat pour un aménagement urbain raisonné du site des Abériaux à Prangins

En vertu du droit d'initiative conféré par l'art 64 du règlement du Conseil communal (art. 31 LC), par voie de Postulat, je demande au Conseil communal de Prangins d'inviter la Municipalité à présenter dans un rapport, une étude sur un projet d'aménagement urbain raisonné du site des Abériaux.

L'étude d'aménagement (projet d'aménagement) porterait au minimum :

- sur les parcelles 435 et 437 colloquées en zone d'installations parapubliques,
- sur la rénovation de l'équipement sportif et des services associés aux activités publiques et parapubliques de ce site communal exceptionnel,
- la mise au concours du projet par voie de mandat d'études parallèles,
- l'impact environnemental complet avec analyse du cycle de vie de l'aménagement proposé,
- les coûts et les conséquences associées au financement d'un tel projet.

Développement

Notre collègue, Vanni Vogel a déposé une interpellation au Conseil communal le 9 novembre dernier pour demander à la Municipalité de se prononcer sur une opportunité urgente, proposée par le FC Prangins, de rénovation du terrain de football avec un terrain synthétique d'occasion.

La Municipalité a décidé le 28 novembre de présenter, courant 2023, un préavis pour l'achat et la mise en œuvre d'un terrain synthétique neuf pour un montant de 2 millions de francs et par conséquent de revoir les priorités de son plan des investissements.

Une Commune qui dispose d'un site public exceptionnel au bord du lac Léman, doit-elle répondre dans l'urgence, sans vision globale ? Est-ce là le seul besoin ? Quid des vestiaires ? Des WC ? Des services associés aux usages du port et de la société nautique ? De la buvette, qui s'est avec le temps transformée en restaurant ? D'un bâtiment, qui est énergétiquement une passoire et qui n'est plus conforme à son affectation initiale ? Enfin, du parking, qui déborde des conventions pour lesquelles il a été prévu. Tous ces usages avec le temps et le développement de la population de Prangins sont devenus suboptimaux.

Dès lors, quelles sont les solutions d'aménagement qui sont les plus souhaitables ? Seul un projet raisonné, étudié dans les règles de l'art de bâtir et d'aménager, permettra de répondre aux contraintes multiples de l'usage optimal de ce site exceptionnel.

En conclusion

J'invite par conséquent le Conseil à soutenir la présente proposition et à renvoyer ce postulat à une Commission pour étude d'opportunité et préavis au Conseil.

Prangins le 19 janvier 2023



Xvan Buccioli,
Conseiller communal